

Image not found or type unknown



10 CDD comme aide à domicile

Par **lerigoleur**, le **09/11/2017** à **09:39**

Bonjour,rnJ'ai été embauchée le 26 février 2015 comme aide à domicile dans un CIAS,depuis j'ai bénéficié de 10 CDD pour accroissement d'activité.Le 31/12017 ,mon contrat ne sera pas renouvelé.La direction est elle dans son bon droit?